

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Christina Meissner, Eric Bertinat, Marc Falquet, Eric Leyvraz, Christo Ivanov, Patrick Lüssi

Date de dépôt : 30 avril 1010

Proposition de motion

Préservons la biodiversité de notre espace urbain !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la biodiversité ne cesse de régresser ;
- que la cause principale de cette régression est l'urbanisation et la perte de milieux propices au développement de la flore et de la faune indigènes ;
- que des inventaires ont été menés et des mesures prises dans tous les milieux (forêt, zone agricole), à l'exception de la zone urbanisée pour préserver la biodiversité ;
- l'engagement pris par la Suisse pour arrêter la perte de la diversité naturelle ;
- que l'année 2010 a été déclarée par les Nations Unies « Année internationale de la biodiversité »,

invite le Conseil d'Etat

à réaliser en 2010 un inventaire de la biodiversité dans la zone urbanisée, représentatif de l'intérêt naturel des différentes zones à bâtir, de celui de leur aménagement et de leurs constructions, ceci afin de fournir les bases scientifiques nécessaires à la promotion d'une urbanisation durable, permettant le maintien et la restauration de la biodiversité.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En dépit des instruments de protection de la nature et du paysage existants, la disparition des espèces se poursuit à un rythme jamais atteint auparavant dans l'histoire. La Suisse s'est engagée à l'occasion du sommet de Rio en 1992 (Convention sur la biodiversité), puis en 2002 à Johannesburg, puis en 2003 à Kiev, pour arrêter la perte de la diversité naturelle d'ici à ... 2010 en élaborant une stratégie pour la biodiversité, qu'elle ne possède toujours pas. Or, la Suisse compte davantage d'espèces et d'écosystèmes menacés que la plupart des autres pays européens et le canton de Genève est doté d'une richesse naturelle reconnue exceptionnelle au niveau suisse. Le besoin d'intervention en faveur de la sauvegarde de la diversité est donc grand, mais elle doit se déployer sur l'ensemble de notre territoire.

Genève a déjà joué un rôle de pionnier en étant un des premiers cantons à lancer un programme de renaturation de ses cours d'eau, éléments vitaux pour nombre d'espèces aquatiques et terrestres.

De même, des réseaux agro-environnementaux ont été lancés depuis une dizaine d'années pour modifier les pratiques culturelles, conserver et restaurer des éléments naturels dans la zone agricole.

Enfin, récemment, la biodiversité est prise en compte dans la gestion de la forêt genevoise.

La biodiversité en milieu urbain, qui couvre tout de même 30% de notre territoire, n'a fait l'objet d'aucun recensement ni d'aucune évaluation. Elle reste donc largement méconnue et sujette à une appréciation subjective.

Le projet d'agglomération lancé fin 2007 ambitionne d'aboutir à une agglomération compacte, multipolaire et verte, et les périmètres dessinés dans ce cadre (PACA) serviront de base à notre nouveau plan directeur cantonal. Les projets urbanistiques qui s'élaborent disent s'inscrire comme modèle d'Ecoquartier, mais aucun critère ne permet aujourd'hui de définir ce qu'est ou doit être un Ecoquartier.

Ne commettons pas l'erreur de détruire la source même qui alimentera notre future qualité de vie à laquelle nous aspirons tous.

Il est temps de prendre en compte notre patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire. Et, au même titre que pour le patrimoine architectural, procéder à un inventaire couvrant la zone urbaine.

Quelle meilleure occasion que de réaliser l'inventaire au bénéfice de notre environnement en 2010, année de la biodiversité !

Nous vous remercions de réserver à cette motion un bon accueil.